

SÉANCE DU MERCREDI 22 JUIN 2011

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : André Burri (PDC), présidentScrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du ParlementExcusés : Marcel Ackermann (PDC), Jean-Louis Berberat (PDC), Pierre-Olivier Cattin (PCSI), Martial Courtet (PDC), Nicolas Eichenberger (PLR), Pierluigi Fedele (CS-POP), Gilles Froidevaux (PS), Erica Hennequin (VERTS), Corinne Juillerat (PS), Frédéric Juillerat (UDC) et Maryvonne Pic Jeandupeux (PS)Suppléants : Raoul Jaeggi (PDC), Marie-Françoise Chenal (PDC), Francis Beuchat (PCSI), Jean-Marc Fridez (PDC), Marcelle Lüchinger (PLR), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Josiane Daepf (PS), Hansjörg Ernst (VERTS), Carlo Caronni (PS), Damien Lachat (UDC) et Viviane Keller (PS)

(La séance est ouverte à 14h00 en présence de 60 députés et de l'observateur de Sorvilier.)

Département de la Formation, de la Culture et des Sports (suite)**6. Arrêté octroyant un crédit au Service des constructions et des domaines pour le projet de construction de la Division santé-social-arts à Delémont et de transformation, d'assainissement et de construction de la Division commerciale à Delémont et Porrentruy**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 57 députés.

**28. Résolution no 141
Des exigences légitimes
Pierre-Alain Fridez (PS)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 141 est acceptée par 49 voix contre 6.

Département de l'Economie et de la Coopération**8. Arrêté octroyant un crédit pour financer l'achat du terrain et des immeubles, la transformation et la construction du projet EFEJ+ à Courtételle**

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 38 voix contre 13.

Article 5Proposition de Raoul Jaeggi (PDC) :

Le présent arrêté est soumis au référendum obligatoire.

Au vote, cette proposition est rejetée par 46 voix contre 9.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 37 voix contre 10.

9. Modification de la loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (loi sur les auberges) (heure de fermeture des établissements de divertissements)
(première lecture)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

Département des Finances, de la Justice et de la Police

10. Modification de la loi concernant la profession d'avocat (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 44 députés.

11. Modification de la loi d'introduction du Code civil suisse (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 43 députés.

12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale
(deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 47 députés.

13. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 47 députés.

14. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2010

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 51 députés.

15. Rapport 2010 du Contrôle des finances

Au vote, le rapport est accepté par 51 députés.

16. Motion no 989
Facilitons le paiement des amendes !
Yves Gigon (PDC)

17. Motion no 992
L'indépendance des pouvoirs garantie avec la création du département «Sécurité»
Didier Spies (UDC)

18. Motion no 993
Le champ est libre pour les cyberpédophiles !
Damien Lachat (UDC)
19. Motion no 994
Pour un nouveau recueil systématique et recueil officiel de la législation jurassienne sur le web
Maëlle Willemin (PDC)

Département de l'Environnement et de l'Équipement

20. Question écrite no 2418
Coordonner les nouvelles zones d'activité et densifier au maximum les nouvelles zones
Marcel Ackermann (PDC)
21. Modification de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (première lecture)
22. Modification du décret concernant le permis de construire (première lecture)
23. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiche 1.06)
24. Motion no 991
Halte aux dégâts causés par le sanglier
Jean-Pierre Mischler (UDC)

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

25. Motion no 990
Lieu intergénérationnel à développer : home et crèche pour «vivre ensemble»
Emmanuelle Schaffter (VERTS)
26. Postulat no 305
Pour une réduction des primes d'assurance maladie plus équitable
Raphaël Schneider (PLR)

(Tous ces points sont renvoyés à la prochaine séance.)

La séance est levée à 17.35 heures.

Delémont, le 27 juin 2011

Le président :
André Burri

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

Interventions déposées :

- Motion no 1012
- Postulat no 309
- Interpellations nos 781 et 782
- Questions écrites nos 2442 à 2447
- Résolutions nos 140 et 141
- Motion interne no 105